

Programme d'appui à l'innovation pédagogique

Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement

Appel à projet institutionnel
2023-2024



UNIVERSITÉ
LAVAL

Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

Table des matières

Objectifs du programme d'aide financière - Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement	3
Projets admissibles	3
Montant des subventions.....	3
Processus d'attribution et échéanciers.....	4
Versements et utilisation de la subvention.....	5
Synthèse des principales dates.....	6
Demandes d'information	6
ANNEXE : Documents à soumettre lors du dépôt	7
Lettre d'intention	7
Lettre d'appui.....	7
Formulaire de soumission de projet	8

Objectifs du programme d'aide financière - Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement

Par le Programme d'appui à l'innovation pédagogique, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) exprime son engagement à soutenir l'innovation pédagogique par la mise en place d'un volet portant spécifiquement sur les grands projets transformateurs et innovants en enseignement.

Plus spécifiquement, le VREAE souhaite venir en appui aux directions facultaires dans l'élaboration de projets à grands déploiement et utilisant des technologies de pointe en enseignement universitaire du 21^e siècle.

Projets admissibles

Le volet Grand projet transformateur et innovant en enseignement vise à soutenir l'innovation pédagogique reposant sur des modèles d'enseignement et d'apprentissage novateurs. En misant sur une diversité d'approches et de solutions, les projets admissibles sont de tous types. De façon non exclusives, ils peuvent prendre la forme de :

- Laboratoires vivants (*living labs*) ;
- Aménagement d'espaces d'apprentissages adaptés à des pédagogies en émergence ;
- Environnements et espaces numériques immersifs de type métavers ;
- Projet transformateur et innovant mettant en valeur la diversité, la différenciation, l'inclusion, la perspective autochtone en enseignement universitaire ;
- Intelligence artificielle en contexte d'enseignement et d'apprentissage ;
- Stratégies novatrices d'évaluation des apprentissages ;
- Simulations complexes ;
- Ressources pédagogiques innovantes ;
- Mesures d'encadrement pédagogiques innovatrices en enseignement supérieur ;
- Ludification des apprentissages et jeux sérieux ;
- Flexibilisation des pratiques d'enseignement ;
- Approches pédagogiques novatrices en partenariat, en réseau, en contexte organisationnel ou ciblant des populations étudiantes nouvelles.

Montant des subventions

L'enveloppe budgétaire disponible pour le grand projet transformateur et innovant en enseignement sera confirmée dans le cadre du processus budgétaire 2023-2024 et sera minimalement de 200 000\$. La subvention maximale pouvant être octroyée par projet est limitée à 60 000\$. Le nombre de projets à subventionner sera déterminé en fonction des demandes reçues.

Processus d'attribution et échéanciers

Étape 1 : Identification, sélection et priorisation des projets

Chaque direction facultaire est invitée à identifier et à sélectionner un projet à prioriser qu'elle souhaite réaliser.

Les directions facultaires doivent transmettre, avant le **26 mai 2023 à 17 h 00**, le formulaire de demande de financement, la lettre d'intention et la lettre d'appui (Annexe) pour le projet qu'elles auront priorisé dans leur faculté à M. Éric Martel, directeur adjoint - formation à distance au Service de soutien à l'enseignement (Eric.Martel.1@ulaval.ca).

Veuillez prendre note qu'un projet ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre d'un programme d'appui à l'innovation pédagogique précédent est admissible au Volet grand projet transformateur et innovant en enseignement dans la mesure où le projet prend de l'ampleur, s'élargit ou se diversifie.

Étape 2 : Évaluation des projets soumis

Un comité analysera et évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues en appliquant les critères de sélection décrits à la page suivante. Le comité de sélection est composé de :

- Du Vice-recteur adjoint aux études et aux affaires étudiantes ou son représentant ;
- Du Directeur du Service de soutien à l'enseignement ou son représentant ;
- Deux responsables facultaires des études nommés par la Table des responsables facultaires des études.

Critères de sélection

Un comité évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues. La lettre d'appui du doyen ou de la doyenne de la faculté ainsi qu'une lettre d'intention décrivant le projet (voir l'annexe pour le contenu de ces lettres) sont des conditions essentielles à la soumission d'un grand projet transformateur et innovant en enseignement. L'évaluation des candidatures s'effectuera en fonction des paramètres précisés dans le présent document et des informations demandées dans la proposition.

En raison du caractère institutionnel des grands projets transformateurs et innovants en enseignement, les unités dont la lettre d'intention est retenue seront contactées dans les 10 jours ouvrables suivant la date limite de dépôt. Le comité d'évaluation des projets planifiera une rencontre afin de discuter plus en détail du projet, de sa faisabilité, de son échéancier et de son budget.

Étape 3 : Confirmation de l'acceptation du grand projet transformateur et innovant en enseignement

Sous réserve de l'approbation du budget de l'Université Laval par le Conseil d'administration, l'acceptation finale des projets est confirmée par courriel aux directions des unités concernées au plus tard le **9 juin 2023**.

Étape 4 : Développement du grand projet transformateur et innovant en enseignement

L'enseignant responsable, en collaboration avec la direction exécutive et le ou la responsable facultaire des études de sa faculté, réalise le développement de la formation subventionnée.

Étape 5 : Suivi de mi-parcours et diffusion

Une subvention accordée pour le développement d'un grand projet transformateur et innovant en enseignement peut être utilisée sur deux années financières. Un suivi de mi-parcours est effectué un an après l'octroi de la subvention auprès de chaque faculté afin de vérifier l'état d'avancement des travaux et de s'assurer que les subventions accordées soient utilisées dans les délais prescrits.

Versements des subventions et dépenses admissibles

Versement des subventions

Pour les grands projets développés sur deux années, le premier versement de la subvention accordée est envoyé à la faculté suivant son acceptation par le comité de sélection. Après le suivi de mi-parcours, le deuxième versement est envoyé à la faculté. Les deux versements peuvent être inégaux et varier en fonction des besoins d'acquisitions de matériels et de logiciels, de la disponibilité des ressources à embaucher et de l'échéancier. Chaque versement doit être utilisé dans l'année financière courante : les unités ont jusqu'au 30 avril pour utiliser les fonds. Si la subvention ne peut finalement pas être utilisée dans ce délai, le Service de soutien à l'enseignement doit en être informé. La façon de procéder sera alors évaluée au cas par cas.

Dépenses admissibles

- Libération de l'enseignant responsable du projet lui permettant ainsi de se consacrer au développement du projet ;
- Salaire des personnes, autres que des personnes faisant partie du personnel régulier de l'unité, agissant à titre d'experts de contenu qui développeront le matériel didactique (ex. : chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, conseillers pédagogiques) ;
- Frais de consultation professionnelle (révision linguistique, traduction, édition, etc.) ;
- Frais de développement technologique (analyse informatique et technologique, programmation, graphisme, traitement de l'image, vidéo, logiciels) ;
- Frais de voyage requis pour la réalisation du projet (maximum 500 \$) ;
- Frais de droits d'auteur ;
- Achat d'équipements spécialisés, de matériel, de logiciels.

Synthèse des principales dates

Date limite de réception des documents pour le dépôt d'un projet (Annexe)	Vendredi 26 mai 2023 à 17 h 00
Analyse des projets soumis par le comité de sélection	Semaines du 29 mai et du 5 juin 2023
Rencontres du comité avec chaque soumissionnaire	Semaines du 29 mai et du 5 juin 2023
Réponses du comité aux soumissionnaires	Date maximale : Vendredi 9 juin 2023
Premier versement de la subvention	Semaine du 12 juin 2023
Suivi de mi-parcours par le VREAE	Avril 2024
Deuxième versement de la subvention	Semaine du 6 mai 2024
Livraison du projet	Date maximale : 30 avril 2025

Demandes d'information

Pour toute question relative à ce programme, veuillez vous adresser à :

Éric Martel

Directeur adjoint – formation à distance

Service de soutien à l'enseignement

eric.martel.1@ulaval.ca

ANNEXE : Documents à soumettre lors du dépôt

LETTRE D'INTENTION

La lettre d'intention doit être d'une longueur maximale de 1 500 mots et contenir les renseignements ci-dessous.

Description du grand projet	
Adéquation avec la stratégie de la faculté	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est en adéquation avec les orientations stratégiques de la faculté.
Adéquation avec la stratégie institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est en adéquation avec le plan d'action de l'Université Laval.
Description du projet et aperçu des objectifs pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> Le projet permet de mettre en valeur des axes d'enseignement et de recherche pour lesquels l'expertise de l'Université Laval est reconnue. Le projet se veut une réponse à l'évolution de besoins de formation dans le domaine concerné et les objectifs répondent à des enjeux publics reconnus. Le projet se démarque sur le plan de la thématique qui est peu exploitée ou en réponse à un enjeu en émergence et ce, dans une diversité de contextes d'enseignement-apprentissage, de formules pédagogiques et de domaines disciplinaires, Le projet propose des innovations qui utilisent des technologies les plus avancées et s'adaptent aux nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur, par exemple en intégrant des compétences transversales, en favorisant l'apprentissage tout au long de la vie, en promouvant l'innovation et l'entrepreneuriat. Le projet est innovateur et propose de nouvelles méthodes d'enseignement flexibles et adaptatifs qui s'adaptent aux besoins des étudiants et des étudiants et qui permet d'améliorer leur expérience d'apprentissage en favorisant leur engagement, leur motivation et leur réussite. Le public cible pour la production est clairement présenté. Les livrables du projet ont un potentiel de réutilisation dans d'autres cours ou programmes (pérennité)
Équipe de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Nom et fonction des personnes formant l'équipe de réalisation. Démontrer que l'enseignant responsable et son équipe de collaborateurs possèdent une expertise reconnue dans le domaine et dans la mise en œuvre d'approches d'enseignement novatrices.
Échéancier	<ul style="list-style-type: none"> Étapes de réalisation sur deux années et session prévue pour la première utilisation de la production réalisée.
Budget	<ul style="list-style-type: none"> Principaux postes budgétaires en fonction des dépenses admissibles par année
Potentiel d'intégration du projet dans l'offre de formation	<ul style="list-style-type: none"> Liste des programmes ou cours crédités pouvant utiliser la réalisation
Session prévue pour la première utilisation de la production réalisée	

LETTRE D'APPUI

La lettre d'appui du décanat de la faculté est une condition essentielle à la soumission d'un projet.

Engagement de la direction de l'unité	Principales contributions de la faculté se concrétisant par toute contribution financière ou contribution en dégagement des ressources humaines de la faculté qui participeront à la réalisation du projet.
---------------------------------------	---

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE PROJET

Titre du projet : _____

Responsable du projet	
NOM, Prénom :	
Faculté (et département) :	
Courriel :	Téléphone :

Équipe de réalisation	
NOM, Prénom	Titre

Échéancier et budget				
Étapes	Sous-étapes	Personnes ressources	Date limite	Budget
TOTAL				\$